

# PROCES –VERBAL

Séance du 20 juin 2024

Par convocations individuelles expédiées le 14/06/2024 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir le 20/06/2024 à 18 heures 30.

L'An deux mil vingt quatre, le vingt juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

## Etaients présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BURLAT Julien	Mr DEVAUX Maxime	Mme LECAT Vanessa
Mme SZAREK France	Mme GRIMAUX Brigitte	Mme GRIFFON Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mr BIGOT Arnaud

Pouvoir(s) : Mr BIGOT Arnaud à Mme LECAT Vanessa

Secrétaire de séance : Mme SZAREK France

## Signature des deux derniers PV :

Les PVs des séances du 28 mars 2024 et du 30 avril 2024 ont été signés par les secrétaires de séance respectifs et Monsieur le Maire.

### 1. Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion au service « missions temporaires », afin de pallier à d'éventuels absences du personnel de la commune.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

## **2. Modification financière de l'adhésion au PETR :**

Les tarifs appliqués aux communes adhérentes n'ont pas augmenté, il n'y a donc pas de changement pour la commune.

## **3. Choix des devis pour l'installation de radiateurs électriques dans le logement communal :**

Monsieur le Maire présente les différents devis qu'il a reçus pour l'installation de radiateurs électriques en remplacement des radiateurs à eau, dans le logement communal à côté de la mairie.

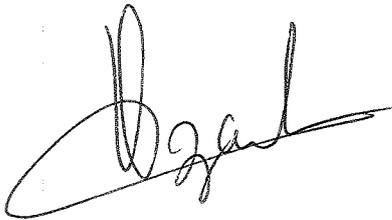
Le choix s'est porté sur le devis d'un montant de 5 438,33 €.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'achat du tracteur a été fait et inscrit à l'inventaire de la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance s'achève à 19h40.

Le secrétaire de séance  
France SZAREK



Le Maire  
Joël BELLARD

